



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse terre, le 30 juin 2022

BIODIVERSITÉ et SÉCURITÉ PUBLIQUE

Piqûres mortelles d'insectes sur des chiens à SAINT-FRANÇOIS - le frelon n'est pas en cause.

La récente information selon laquelle des chiens seraient morts des suites de piqûres de frelons en Guadeloupe (Saint-François), relayée par les réseaux sociaux, doit être considérée avec une extrême réserve et n'est ni avérée, ni soutenue par aucun élément scientifique. **Aucune présence de frelon n'a été rapportée par les entomologistes ou par les services de l'État, à ce jour.**

Aucune espèce de frelon n'a jamais été observée en Guadeloupe (Meurgey & Ramage, 2020), pas plus que dans d'autres îles des Antilles. Ces espèces ne sont pas naturellement présentes dans la zone Caraïbe et ne peuvent être observées qu'à la faveur d'une introduction involontaire (peu probable dans ce cas). **Il ne peut donc être question de recrudescence de ces insectes en Guadeloupe.**

Parmi les Hyménoptères aculéates (porteurs d'aiguillon) présents en Guadeloupe, les seuls susceptibles de provoquer de sévères lésions (voire la mort) par leur piqûre sont l'Abeille domestique (*Apis mellifera*), largement répandue sur le territoire et moins communément, la Guêpe des halliers (*Polistes crinitus*), espèce indigène en Guadeloupe. La mort de ces chiens est donc plus que probablement à attribuer à l'une de ces deux espèces qui vivent très près des humains et qui sont, quant à elles, bien présentes en Guadeloupe.

Pour rappel, les hyménoptères sociaux, comme les guêpes et certaines abeilles, ne piquent que pour défendre leur colonie et jamais sans aucune raison. Il convient donc de rester à bonne distance des ruchers ou bien des nids de guêpes lorsqu'on les a repérés (généralement plus de 5 mètres d'une ruche et plus de 3 mètres d'un nid de guêpes) et de ne pas laisser les animaux domestiques circuler dans la végétation basse.

Dans le cas de piqûres d'hyménoptères sur des animaux domestiques ou des humains, il convient dans un premier temps de noter le lieu le plus précisément possible, puis (si cela est possible) de capturer l'insecte incriminé ou de prendre une photographie. Ce signalement doit être fait à la DEAL qui se chargera de faire identifier l'insecte par un spécialiste (entomologiste) et/ou dépêchera un entomologiste sur les lieux.

Contact presse :

DEAL Guadeloupe

Aude KUBIK tel : 0590 99 46 38

Mèl : aude.kubik@developpement-durable.fr

Contact scientifique : François MEURGEY

Mèl : francois.meurgey@nantesmetropole.fr